



## SEANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL

Collège Collecte

Lundi 10 Octobre 2011 – 18 heures 30

Siège du SIVOM à PARENTIS-en-BORN

**Nombre de délégués en exercice : 31**

**Quorum : 17**

**Présents : 21.**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS** : MMES. Claude PELAT et Patricia CASSAGNE, MM. Alain DELOUZE, Raymond LAVIELLE, Philippe ALIOTTI, Patrice SOUALLE, Thierry RAMEAU, Yves GUEDO (Président), Jean-Jacques CAPDEPUY,

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN** : MMES. Christine DUMEN, Carine SOURGEN, Martine TREZZY, MM. Jean-Pierre FROUSTEY, Jean-Marc BILLAC, Francis MAGNALDI et Didier TROUVE,

**LIPOSTHEY** : Monsieur Christian HARAMBAT,

**LABOUHEYRE** : MM. Antoine HUICI, Olivier DUBROUS et Laurent LALANNE,

**MEZOS** : Monsieur Bernard BRUSTIS.

Madame Monique QUEYRENS, Receveur Syndical.

Monsieur Axel FRANK, Correspondant SUD OUEST.

**Absents excusés : 10.**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS** : Madame Muriel CARRERE, MM. Daniel PONS, Frédéric BUCAMP, Guy DUCOURNAU, Patrice SOUBIELLE et Vincent CASTAGNEDE,

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN** : MM. Jean-Baptiste GUYOT-SIONNEST, Lucien MOUGIN et Max BANQUET,

**ESCOURCE** : Monsieur Robert DROUHAULT.

**Secrétaire de séance** : Madame Carine SOURGEN.

Monsieur GUEDO prie ses collègues d'accepter ses excuses pour avoir réuni le Comité Syndical en séance extraordinaire, mais un sujet était urgent : il fallait réunir les élus avant le 31 Octobre 2011. Dans le cas contraire, le SIVOM aurait perdu la somme de 26 000 € d'aide d'Eco Folio.

Après lecture de l'ordre du jour, qui n'appelle aucune remarque, Monsieur GUEDO aborde le point n°1.

## ORDRE DU JOUR

### Point n° 1 : Récupération des journaux / revues / magazines : Convention avec Eco Folio.-

Monsieur GUEDO explique qu'il s'agit d'un avenant consolidé à la convention Eco Folio. Cet organisme apporte une aide sur les papiers imprimés (publicité, revues, magazines mais pas journaux). Elle est de l'ordre de 26 000 € par an. La nouvelle convention est plus favorable aux collectivités : système plus souple, aide accrue à la valorisation énergétique, traitement des informations et versement plus rapides (dématérialisation des relations partenariales). Monsieur GUEDO précise que la convention est composée de 45 pages et n'a pas été jointe à la convocation pour cette raison.

Il est autorisé à signer l'avenant consolidé à l'unanimité.

### Point n° 2 : Autorisation de programme conteneurisation collective des ordures ménagères de Biscarrosse : prolongation d'un an et modification des crédits de paiements correspondants.-

Monsieur GUEDO rappelle à ses collègues que par délibération en date du 15 Mars 2010, le Comité Syndical a créé l'autorisation de programme relative à la conteneurisation collective des ordures ménagères de Biscarrosse, pour une durée de 2 ans. Par délibération en date du 6 Juin 2011, les recettes afférentes à l'autorisation de programme ont été modifiées, l'intégralité du financement reposant sur de l'emprunt du fait de désengagement du Département dans le financement de la gestion des déchets.

Compte tenu du temps consacré à l'attribution des nouveaux marchés et aux études de terrain, les travaux ont pris du retard : les travaux de Biscarrosse-Plage ont été réalisés en Décembre 2010 et Janvier 2011. L'étude sur Biscarrosse-Bourg va débuter mi-October 2011.

Il est donc nécessaire de prolonger d'une année l'autorisation de programme et de modifier la répartition des crédits de paiement. Monsieur GUEDO indique qu'il n'y aura pas d'impact financier à ces changements.

Il est décidé de prolonger d'une année l'autorisation de programme relative à la conteneurisation collective de la collecte des ordures ménagères de Biscarrosse, d'en modifier la répartition des crédits de paiements en conséquence et d'en réduire le montant de 18.70 € pour tenir compte des arrondis pratiqués lors des reports 2010, comme suit :

#### **Montant de l'AP : 596 000 €**

	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
CP	298 000.00 €	298 000.00 €	
Réalisé	- 37 281.30 €		
Reste	260 718.70 €		
RAR		260 700.00 €	
Réalisé au 30/09/2011		- 85 105.70 €	
Prévisions de dépenses 2011		- 150 094.30 €	
Reste		323 500.00 €	
A prévoir			323 500.00 €

Point voté à l'unanimité.

Monsieur GUEDO indique à ses collègues qu'il n'y a pratiquement pas eu de retour négatif sur l'implantation des bacs collectifs à Biscarrosse-Plage et que le travail a été bien fait.

**Point n°3 :** Décision modificative n°1 au Budget 2011 du SIVOM Collecte ordures ménagères (Budget annexe).-

Monsieur GUEDO explique à ses collègues que les crédits prévus sur l'imputation « Titres annulés sur exercices antérieurs » sont insuffisants : il manque 23 000 € du fait de la diminution de l'aide 2010 d'Eco Emballages sur les cartons. De plus, il faut enregistrer la modification des crédits de paiement de l'autorisation de programme de la conteneurisation collective de la collecte des ordures ménagères de Biscarrosse.

Accord unanime

Monsieur GUEDO précise que ce problème de rachat de cartons par une filière ne correspondant pas aux critères de reprise Eco Emballages ne se pose qu'en 2010. Le problème est résolu avec la signature du barème E d'Eco Emballages à partir de 2011 et le choix de VEOLIA Propreté comme repreneur.

Bien qu'une séance extraordinaire ne comporte pas de questions diverses, deux points sont abordés :

- 1) La communication faite aux artisans sur la fermeture des déchetteries aux professionnels. A la demande de Monsieur HUICI, sont rappelées les informations transmises aux artisans :
  - Articles de presse,
  - Tracts distribués en déchetteries,
  - Tracts avec les factures de dépôt en décharge,
  - Lettre aux Mairies diffusant le règlement d'accès en déchetterie et décharge,
  - Démarchage par les entreprises exploitant les déchetteries professionnelles.

Il semblerait que les artisans de Labouheyre n'aient pas été beaucoup contactés. Tous les élus déplorent le manque de concertation des exploitants qui ont concentré leurs installations sur un même secteur géographique. Monsieur GUEDO signale que les établissements PERROU louent des bennes pour éviter aux petits artisans des déplacements fréquents.

- 2) Incendie à la décharge de Biscarrosse-Bourg : Monsieur GUEDO informe les délégués qu'un incendie a détruit 1.5 ha de pins aux abords de la décharge de Biscarrosse-Bourg. Le feu a pris en souterrain, sous les couches successives de déchets et a duré une semaine avant d'être complètement éteint

La séance est levée à 19 h 10.